



Project du loi 32 : la pire loi américaine sur le travail arrive en Alberta



De quoi s'agit-il?

Le projet de loi 32 est un nouveau projet de loi déposé par le premier ministre Jason Kenney le 6 juillet qui introduit des changements radicaux dans la législation du travail et les droits en milieu de travail en Alberta. C'est une attaque contre les droits des travailleuses et travailleurs qui renforce les pouvoirs des employeurs et du gouvernement.

Comment le projet de loi 32 affecte-t-il mon lieu de travail?

Voici un résumé de certains des changements les plus radicaux proposés dans le projet de loi 32 :

- imposer aux sections locales des obligations de faire des rapports financiers qui prennent beaucoup de temps,
- rendre facultative la cotisation syndicale pour la défense des intérêts de base* des syndicats de base (selon la définition du gouvernement de Kenney)
- réduire les droits de faire du piquetage secondaire,
- limiter le pouvoir discrétionnaire des arbitres,
- abaisser l'âge légal du travail à 13 ans

Où ailleurs ces lois ont-elles été mises en œuvre?

La plupart des modifications proposées dans le projet de loi 32 sont sans précédent au Canada. Elles sont plus courantes dans les États du sud des États-Unis où elles ont eu pour effet de réduire les taux de syndicalisation et de maintenir les salaires artificiellement bas.

Pourquoi maintenant?

Les plans de relance économique de Jason Kenney sont en train d'échouer. L'Alberta a perdu 50 000 emplois depuis son élection. Les travailleuses et travailleurs ont vivement critiqué la privatisation et les réductions d'impôts de Jason Kenney, et maintenant il s'appête à nous réduire au silence. La pandémie cet été lui a également donné l'occasion d'agir rapidement alors que d'autres nouvelles font les manchettes et que les travailleuses et travailleurs sont préoccupés par des questions de santé et de finances.

Que puis-je faire pour empêcher son adoption?

Une campagne de riposte dynamique est en cours en ce moment – et nous avons besoin de votre aide.

Visitez le site afl.org/defend-worker-rights pour signer la pétition et dire à votre député que vous ne soutenez pas ce projet de loi. N'hésitez pas contactez la présidente ou le président de votre section locale.

★ ★ ÉTATS AMÉRICAINS QUI ONT
ADOPTÉ LE DROIT AU TRAVAIL ★ ★

LES SALAIRES SONT
16%
MOINS ÉLEVÉS

LE TAUX DE
SYNDICALISATION
EST DE
MOITIÉ